

8 pistes de mutualisation des régimes de Protection Sociale de Branche



Santé
Prévoyance
IFC
Epargne Salariale
Retraite
Supplémentaire



8 points de mutualisation des régimes de Branche



1- Ajuster le rapport qualité-prix du régime

- Ni trop cher (les entreprises partent)
- Ni pas assez cher (un redressement probable est à venir dans ce cas)
- Utilisation adaptée des réserves (en garder une partie pour financer dérives et évolutions législatives)
- Étudié pour l'ensemble des risques (le plus souvent, les différents risques – santé et prévoyance - sont vendus ensemble par les assureurs concurrents, au DRH)
- Services et communication aux entreprises

=> En lien avec les résultats au 31/12 présentés en mai et la consommation au 30/06 présentée en septembre

2- Mettre en œuvre une Solidarité Effective

- Déterminer les priorités de Santé de Branche (R912-2 CSS)
- Mettre en œuvre un Degré Elevé de Solidarité avec des actions adaptées
- Organiser une distribution des services
- Envisager l'opportunité de mutualiser le DES pour toutes les entreprises de la Branche (décret du 9 février 2017)
- Organiser via une communication adaptée une utilisation des fonds

=> Un chantier à mettre en œuvre avec les priorités de la Santé de Branche

3- Suivre l'évolution de la mutualisation

- Analyser la démutualisation : Compréhension des entrées et sorties

A mesurer chaque année, taille des entreprises concernées

- Comprendre la souscription

Garanties de base

Garanties complémentaires

- Comprendre la démographie des entreprises souscriptrices et mesurer les écarts, en lien avec les statistiques connexes

Rapport de branche, Observatoires, DRESS, OPCA

=> Pour identifier les départs

4- Valider le niveau de Qualité de la Gestion Administrative

- Comparaison des délais avec ceux prévus dans la convention de gestion
- Organisation d'un tableau de suivi trimestriel avec indicateurs clefs
- Comparer avec les services proposés aux autres Branches

=> En lien avec tableau de reporting lié à la qualité

5- Mesurer la satisfaction et les attentes des entreprises de la Branche

Enquête auprès des entreprises de la Branche avec des questions dédiées en distinguant :

- Les entreprises adhérentes au régime de Branche
- Les entreprises à l'extérieur du régime de Branche

Des solutions simples existent, par exemple GoogleForms

=> Permet de prendre les actions et de faire évoluer le régime

6- Connaître ce que propose le marché

- Déterminer les écarts entre le régime de branche et les régimes souscrits par les entreprises significatives (par exemple les entreprises des membres de la commission sociale)
- Comprendre les écarts avec les régimes « miroirs » créés par les organismes assureurs en compétition avec le régime de Branche
- Services proposés par la concurrence

=>Via enquête et recherches sur le net

7- Déterminer la mutualisation de Branche adéquate, qui peut être différente selon les risques

- Recommandation
- Labellisation
- Référencement (déconseillé)

Et selon le régime, organiser la gouvernance par les partenaires sociaux

=> Une mutualisation à choisir selon les dispositifs actuels et les caractéristiques de la Branche

8- Faciliter la souscription avec les organismes partenaires

- Concentrer les solutions de mutualisation

Le recours à plusieurs partenaires est possible mais la séparation des risques amène une compétition déloyale

- Faciliter les contacts avec les entreprises

- Organiser les services complémentaires

- Epargne salariale
- Rente Handicap, Dépendance
- IFC avec ancienneté dans la Branche
- CET de Branche
- Retraite supplémentaire de Branche
- Solutions pour retraités (Alternative au nouveau cadre légal minimum)

=> Pour l'intérêt de la mutualisation

Au-delà de la Santé- Prévoyance classique

Santé pour retraités

Dépendance

IFC avec ancienneté de Branche

CET de Branche

Rente Handicap

Mutualisation du DES pour
l'ensemble des entreprises de la
Branche

ART 83I - PEREI

PEI - PERCOI

=> Un rôle à organiser pour les Branches

A propos d'AOPS Conseil

- AOPS Conseil est une société de conseil en Actuariat
- Spécialisée dans le conseil en mutualisation, elle apporte un support aux branches pour optimiser le suivi et le rôle des branches :
 - Suivi et Pilotage des régimes
 - Economies pour les entreprises et salariés
 - Services aux entreprises et salariés (ACS, dispenses)
 - Mise en œuvre du degré élevé de solidarité
 - Stratégie post désignation
 - Rapprochements de Branches

=> Un **conseil indépendant** pour les Branches



Votre interlocuteur: M. Sylvain ROUSSEAU
Bureau: 01.85.08.12.11
Mail: sylvain.rousseau@aops.fr

AOPS Conseil – Actuariat, Organisation et Protection Sociale

114 Boulevard Haussmann – 75008 Paris

SIREN : 807 648 282 – SAS au capital de 50 000 euros

Tel: 01 85 08 12 10 / Mail: contact@aops.fr